

COMMUNIQUE DE PRESSE

REEQUILIBRAGE DU LIT DE LA LOIRE :

VNF ENGAGENT LES PREMIERS TRAVAUX EN SEPTEMBRE

Nantes, le 27 août 2021 – Suite à l’avis favorable sans réserve de la commission d’enquête publique rendu le 7 juin 2021, et à l’autorisation environnementale délivrée le 2 août 2021 par les préfets de la Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire, les premiers travaux pour le rééquilibrage du lit de la Loire doivent débuter à partir du 1er septembre 2021, en commençant par le secteur d’Ingrandes/Montjean-sur-Loire dans le Maine-et-Loire. Sur ce secteur, les travaux consisteront à abaisser et à raccourcir 23 épis de navigation, pour donner à la Loire plus d’espace de mobilité. Le montant des travaux sur ce secteur est de 1,9 M€, cofinancés par l’Agence de l’eau Loire-Bretagne (45%), la Région des Pays de la Loire (30%), les fonds européens (20%) et VNF (5%).



Figure 1: Vue des épis en face du bourg d’Ingrandes-Le Fresne sur Loire

Le programme de rééquilibrage comprend deux grands principes d’intervention pour restaurer l’équilibre de la Loire :

- Remodeler les ouvrages de navigation (épis) sur les secteurs d’Ingrandes / Montjean-sur-Loire (secteur A) et d’Anetz à Oudon (secteur B), afin de redonner de l’espace de liberté à la Loire et de mieux connecter les bras secondaires au bras principal. Ce remodelage permet également de libérer les sédiments de façon à ce qu’ils puissent être emportés par l’écoulement de la Loire et déposés en aval, notamment aux endroits où le lit de la Loire s’est trop creusé au fil du temps ;
- Créer une zone de transition en amont de Nantes (Bellevue, secteur C), à l’aide d’un duit (digue immergée) en enrochements dans le lit mineur du fleuve. Cet ouvrage permettra de réduire la pente de la ligne d’eau et de favoriser le dépôt des sédiments en amont de l’aménagement, et ainsi contribuer au rehaussement du niveau des fonds en amont.

Pour des raisons techniques et financières, l'échelonnement des différentes phases de travaux prévoit un démarrage par le secteur A, en septembre 2021, suivi par les travaux de remodelage des épis sur le secteur B en septembre 2022, puis la création de l'ouvrage de Bellevue sur le secteur C à partir de septembre 2023. En effet, la vitesse de déplacement des sédiments, estimée entre 1 et 4 km/an selon les secteurs, permet de garantir la réalisation de l'ouvrage de Bellevue bien avant que les sables libérés en amont ne parviennent dans cette zone. Cette succession rapide des trois phases de travaux permettra donc de stabiliser les sédiments libérés dans la partie restaurée.



2021 : 1^{ère} phase de travaux sur le secteur d'Ingrandes/Montjean-sur-Loire

Pour pouvoir accéder aux épis de navigation avec les engins de chantier ces travaux sont réalisés à l'étiage, c'est-à-dire lorsque les niveaux de la Loire sont les plus bas. Ils se poursuivront jusqu'en novembre prochain. En fonction des niveaux d'eau, ils pourront se prolonger par une deuxième phase de chantier entre septembre et novembre 2022.

Maître d'ouvrage du projet, Voies navigables de France est assisté par ISL ingénierie en tant que maître d'œuvre, et par THEMA Environnement/ECHOCHIROS, coordonnateur environnement sur le chantier. C'est le groupement d'entreprises GUNITOLI Bretagne Pays de la Loire/Charier GC/ CDESqui a remporté l'appel d'offres des travaux. Les entreprises sont actuellement à pied d'œuvre pour les derniers préparatifs avant le démarrage des travaux : organisation du chantier et de la circulation des poids lourds pour évacuer les enrochements, mise en œuvre des mesures de protection de l'environnement.

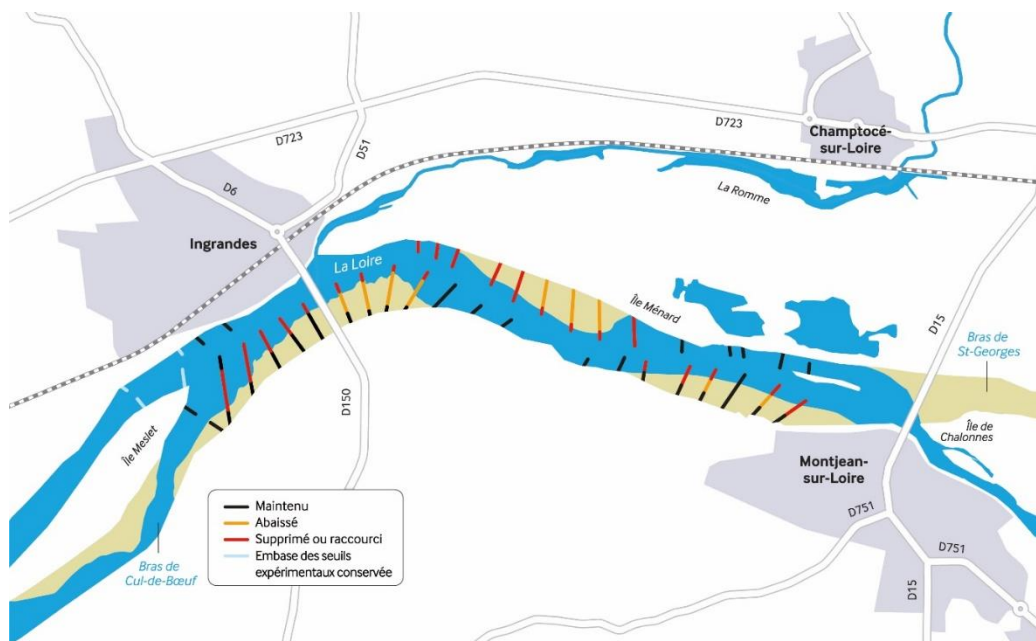


Figure 2 : Plan des travaux du secteur A à Ingrandes/Montjean-sur-Loire

En quoi consiste le programme de rééquilibrage du lit de la Loire ?

Le programme de rééquilibrage du lit de la Loire comprend **des actions structurantes sur la morphologie du fleuve** sur les secteurs d'Ingrandes-Montjean (secteur A), d'Anetz à Oudon (secteur B), et de Bellevue à Sainte Luce sur Loire (secteur C). Les travaux visent à **rétablir un fonctionnement plus équilibré de la Loire** au bénéfice de l'environnement tout en préservant les usages du fleuve : réduction de la pente d'écoulement, extension de son espace de mobilité, reconnexion des annexes hydrauliques et des bras secondaires.

Tout au long du 19^{ème} et du 20^{ème} siècle, la Loire estuarienne a en effet été fortement modifiée par la navigation, l'extraction du sable et les activités humaines, qui ont perturbé les équilibres et le fonctionnement naturel du fleuve. De Nantes aux Ponts de Cé, le lit de la Loire s'est ainsi profondément enfoncé, entraînant des niveaux d'eaux de plus en plus bas en période d'étiage (lorsque les débits du fleuve sont les plus faibles), se déconnectant au fil du temps de ses bras secondaires et perturbant durablement sa dynamique et la biodiversité.

Le programme de rééquilibrage du lit de la Loire entre les Ponts-de-Cé et Nantes est le fruit d'une réflexion menée depuis de nombreuses années par les acteurs du territoire pour **répondre aux objectifs du Plan Loire Grandeur Nature**. Il fait partie du **Contrat pour la Loire et ses Annexes**, né de la volonté des acteurs de **coordonner toutes les actions visant à améliorer le fonctionnement de la Loire et redonner une nouvelle dynamique à ses annexes** (boires, bras secondaires, etc.).

Le projet a été défini sous la **maîtrise d'ouvrage de Voies navigables de France (VNF)**, en concertation étroite avec les acteurs et usagers du territoire (concertation et enquête publique).

Les acteurs et le financement du projet

L'Etat, L'Agence de l'eau, la Région des Pays de la Loire, Voies navigables de France ainsi que le GIP Loire-Estuaire, le conservatoire des espaces naturels des Pays-de la Loire et les maîtres d'ouvrages locaux se sont engagés dans le contrat pour la Loire et ses annexes pour une action globale et structurée de restauration du lit du fleuve.

Le montant total du programme s'élève à 42 M€ (valeur 2015), cofinancé par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne (45%), la Région des Pays de la Loire (30%), les fonds européens (20%) et VNF (5%).

Pour en savoir plus sur le projet : <https://reequilibrage-loire.vnf.fr>



Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne. L'Europe s'engage sur le bassin de la Loire avec le Fonds Européen de Développement Régional.

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

Fort de plus de 4 000 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- il crée les conditions du développement du transport de fret ;
- il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
- il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre les inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel

Contacts presse

Voies navigables de France

Direction territoriale Bassin de la Seine et Loire aval

Marguerite Richebé

07 60 04 05 20

Marguerite.richebe@vnf.fr

Corinne Spiner

06 23 02 09 35

Corinne.spiner@vnf.fr